

Lors du vote du compte administratif		COMMUNE DE MONTPEZAT		Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
nombre de conseillers en exercice	15	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SUR LE COMPTE DE GESTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS M49 ASSAINISSEMENT Séance du 8 février 2022 à 18h45 2022-MAIRIE-008 Convoquée le 1er février 2022		nombre de conseillers en exercice	15
nombre de conseillers présents	13			nombre de conseillers présents	13
nom de suffrages exprimés	13			nom de suffrages exprimés	13
votes	contre 0 pour 13			votes	contre 0 pour 13

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme NARDINI Carole délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. ANDRIUZZI Jean-Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTEES		81 110.83		57 066.88		138 177.71
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT						
OPERATIONS DE L'EXERCICE	53 100.88	21 423.91	18 698.58	54 448.16	71 799.46	75 872.07
TOTAUX	53 100.88	102 534.74	18 698.58	111 515.04	71 799.46	214 049.78
RESULTATS DE CLOTURE		49 433.86		92 816.46		142 250.32
	BESOIN DE FINANCEMENT					
	EXCEDENT DE FINANCEMENT		92 816.46			
	RESTES A REALISER DEPENSES		14 021.59			
	RESTES A REALISER RECETTES					
	BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT					
	EXCEDENT TOTAL DE FINANCEMENT		78 794.87			

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° décide d'affecter comme suit l'excédent d'exploitation

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent d'exploitation reporté)

0
49 433.86

Pour copie conforme

le Maire

